Nous soussignés enseignants et personnels du lycée Paul Langevin de Suresnes (92),

- rappelons notre ferme attachement à ce que les épreuves du baccalauréat soient terminales, nationales, anonymes et corrigées par des examinateurs extérieurs à l'établissement des élèves,
- sommes scandalisés par les modalités des nouvelles épreuves de langue,
- soutenons la « motion des professeurs de langues du lycée Paul Langevin » adoptée par le Conseil d'administration du 11 février 2013,
- demandons que les épreuves de compréhension orale et d'expression orale en langue vivante se déroulent sur le modèle des oraux des épreuves anticipées de français et d'histoire-géographie : en fin d'année scolaire, au moment des épreuves écrites, par des examinateurs extérieurs à l'établissement des élèves.

Nom	Prénom	Fonction	Syndicat	Signature	Nom	Prénom	Fonction	Syndicat	Signature
								+	